



Édito

La Honte !

L'Union Européenne s'est indignée de l'arrivée de l'extrême droite autrichienne au pouvoir, ce que nous saluons bien évidemment. Mais ce qui nous choque c'est qu'au même moment, à El Ejido en Espagne, un pays membre de l'UE, des nervis racistes se sont attaqués à des immigrés maghrébins et aux Marocains en particulier ! Ils ont saccagé et incendié habitations et commerces, et ont tabassé les gens durant trois jours (du 5 au 7 février). Les victimes fuyaient la ratonnade vers la montagne, certains d'entre eux sont même rentrés chez eux au Maroc. Ce que Haider envisageait, éventuellement, de faire en Autriche a été «réalisé» en Espagne devant les forces de police «qui ont reçu l'ordre formel de ne pas intervenir» (selon le secrétaire général du syndicat professionnel de policiers en uniforme, voir *Le Monde diplomatique* de mars 2000) et devant le mutisme des médias qui ne parlaient que des... élections autrichiennes ! Jusqu'à quand cette mentalité de deux poids deux mesures ?

Une campagne médiatique raciste a été menée contre les immigrés maghrébins depuis longtemps, et d'ailleurs des actes de violence et de haine raciale contre eux ont été déjà enregistrés en juillet dernier.

Quant à nous, nous condamnons les "Haiderien" d'Autriche, d'Espagne et d'ailleurs, ainsi que le silence complice et nous réclamons justice pour les victimes.

Le Comité de rédaction

Sommaire

Maghrébinité : point de vue	2
Droits de l'Homme	3
Immigration	6
Hommage à Karine Bellec	8



La femme marocaine : le temps de la tutelle est révolu

PH.. Liliane Dayot

Pour une grande association franco-maghrébine

Dans le cadre du débat en préparation du congrès de l'ATMF (29-30 avril 2000), notre ami Hichem Abdessamad nous fait part, ici, de son point de vue sur la question de la maghrébinité.

Dans un texte signé par des militants de la F.T.C.R., il y a quelques années, intitulé "Un forum des associations issues de l'immigration maghrébine, pourquoi faire ?", on pouvait lire : "Avant de nous plaindre parce que ceux d'en face ne nous voient pas, il nous faut répondre à la question : sommes-nous visibles ? Avant d'accuser les autres de censurer notre parole, il nous faut nous demander si notre discours est audible". Ces lignes me semblent encore d'une douloureuse actualité.

Dans l'espace démocratique français, longtemps, il y a eu un vide : la place des acteurs issus de l'immigration, plus précisément celle des associatifs qui ont été de toutes les luttes des travailleurs immigrés depuis le début des années 1970. Mais la politique a aussi horreur du vide : une génération d'associations-maison intronisée par les partis de gouvernement va occuper la scène et se poser en porte-parole des immigrés, des beurs, des victimes du racisme. ... Et les médias vont très vite en faire les champions de la lutte contre l'extrême droite.

Il ne s'agit pas de dénier tout mérite à ces mouvements, mais force est de constater que l'antiracisme médiatique sponsorisé par le tout-Paris a longtemps occulté la mouvance franco-maghrébine. Leur omniprésence et notre absence sont des vases communicants.

Mon propos portera précisément sur cette absence : Tout au long des années 1970, au-delà de la participation épisodique aux luttes des sans-papiers, aux premières mobilisations contre le racisme et pour la dignité des travailleurs immigrés, notre regard était resté rivé sur les enjeux de la "Lutte des classes" de l'autre côté de la Méditerranée. Le tropisme "blédard" nous a longtemps détourné des enjeux hexagonaux, c'est-à-dire du devenir français de la question immigrée.

Cette étape, au demeurant tout à fait compréhensible, est désormais derrière nous : la question immigrée se décline aujourd'hui sous différentes formes. Que l'on parle du malaise des banlieues, des problèmes posés par l'Islam en France, ou plus généralement de l'exclusion se profile toujours la même interrogation qui taraude la société française depuis le début des années 1980 : que faire (ou comment faire avec) les immigrés et leurs enfants ? Il n'est pas exagéré de dire que la présence des immigrés et notamment des Maghrébins est l'une des questions sociales majeures de cette fin de siècle.

Non pas additionner nos petites associations mais fédérer nos divers patrimoines pour faire émerger à côté de nos anciennes structures une autre force qui les transcende sans les abolir

Notre mouvement ne manque pas de ressources ni d'atouts potentiels : nous disposons de cadres associatifs dont la combativité a été maintes fois éprouvée, nos associations ont acquis une connaissance intime de l'immigration, fruit d'une expérience vieille d'un quart de siècle. La mémoire des luttes des immigrés imprègne notre mouvement.

Il est, pour le moins, curieux que l'ensemble de nos associations soient aujourd'hui incapables de produire un discours cohérent et de développer une pratique durable. Pour prendre un exemple : il est de bon ton, dans notre mouvement, de s'affirmer démocrate et anti-intégriste. Fort bien. Là où le bât blesse c'est que notre identité laïque reste souvent informelle, rarement assumée et jusque-là non-débatue entre nous. À l'heure où l'"islam de France" mobilise intellectuels et décideurs, nos associations sont quasiment aux abonnés absents ; les islamistes de diverses nuances, eux, ne chôment pas et investissent le terrain. Ils se posent même en interlocuteurs face aux institutionnels.

Il ne s'agit pas de prendre notre bâton de pèlerin et d'aller prêcher la bonne parole auprès de nos "beurs" et nos "beurettes". Le rôle du grand frère n'est pas fait pour nous. Il n'est pas question de demander à nos associations de changer de vocation et d'aller s'implanter artificiellement dans toutes les banlieues "chaudes". (...) Il serait présomptueux de vouloir en deux phrases résoudre tous les problèmes du mouvement associatif franco-maghrébin. Mais il est une tâche qui me semble évidente : mettre fin à l'atomisation du mouvement. En effet, on ne peut s'improviser maghrébin du jour au lendemain et surtout pas tout seul. Je fais évidemment allusion au débat en cours à l'ATMF sur le devenir maghrébin de nos associations. A dire vrai ce débat me laisse perplexé. Si je

devais résumer le sentiment que cela m'inspire, je dirais : **il était temps, mais pourquoi diable un débat à huis clos ?**

L'unité se fait collectivement. Le pléonasme n'en est pas un puisqu'il faut le rappeler à toutes les associations : à la FTCCR, à l'ATMF, à l'AMF, à l'ATF... Nos associations évoluent séparément, se rencontrent parfois, s'ignorent cordialement la plupart du temps ; alors que les soucis sont les mêmes, que le "public" est le même et que les activités sont strictement identiques. Elles continuent à gérer à la petite semaine des petits budgets pour de petits projets, alors que les enjeux sont grands et nécessitent un dessein assumé par une grande association, visible sur la scène démocratique, dotée d'idées et de militants (...).

Entendons-nous bien ; il ne s'agit pas d'additionner les effectifs de quelques associations aux sigles nationalistes pour réaliser on ne sait quelle UMA miniature à l'usage des associatifs de l'immigration. Il s'agit de construire un espace franco-maghrébin où puissent se reconnaître aussi bien les primo-immigrés que les jeunes "issus de..." ; un lieu qui puisse cultiver la mémoire de là-bas et assumer la République ici. Pour parler clair il nous faut mettre en place une association franco-maghrébine capable de produire des idées, à contre-courant de la pensée unique appliquée à l'immigration, mais aussi de mobiliser les gens dans la rue. Cette association ne se fera qu'à partir du paysage associatif actuel. Non pas additionner nos petites associations donc mais fédérer nos divers patrimoines pour faire émerger à côté de nos anciennes structures une autre force qui les transcende sans les abolir.

Comme l'unité ne se décrète pas, il serait utile de créer un espace d'échange où se retrouveront régulièrement des représentants de toutes les associations concernées et éventuellement des militants d'autres horizons. Ce forum durera le temps qu'il faudra afin que le débat soit réel et débouche sur des propositions concrètes permettant d'envisager le rassemblement des diverses associations à vocation franco-maghrébine.

Les amis de l'ATMF ont eu le mérite d'oser la discussion en leur sein. Souhaitons que la contagion gagne les autres associations.

Hichem ABDESSAMAD
ancien membre du Bureau
de la FTCCR (ex-UTIT)

Droits de l'Homme

Touche pas à mon enfant !

Plusieurs marocains protestent contre la loi limitant le choix de prénoms (voir encadré). Nous la considérons comme atteinte aux droits des parents et demandons son annulation immédiate. Ci-dessous le témoignage d'un père.

Ma fille Sirine âgée de 29 jours est déjà privée de sa nationalité marocaine

Je soussigné, Ayad AHRAM, de nationalité marocaine et porteur de la carte d'identité nationale n° F 185942, porte à la connaissance de l'opinion publique et des instances marocaines concernées le refus que le service d'Etat Civil a opposé à l'enregistrement dans le livret de famille de ma fille **Sirine**.

La personne responsable du service consulaire à Villemomble (Seine Saint-Denis) qui m'a refusé le mardi 21 décembre 1999 m'a signifié ce refus en se basant sur le registre des prénoms refusés.

J'ai contesté cette décision administrative que je considère comme une négation du droit élémentaire de la famille au choix du prénom de son enfant.

J'ai tenté, sans succès, de convaincre le responsable du service de l'origine du prénom **Sirine** en évoquant son histoire : une femme libérée des mains du roi d'Egypte par le prophète Mohamed et qui a épousé la religion musulmane.

Mes propos n'ont trouvé aucun écho favorable. J'ai demandé et réclamé une copie de cette liste. Refus. Peut-être est-ce un secret d'Etat ?

J'ai finalement obtenu une attestation de «non-conformité».*

La petite histoire racontée, je reviens au principe.

Nous revendiquons notre droit, ma femme et moi, de choisir le prénom qui sied à notre fille.

J'estime que ce prénom n'est pas constitutif à une infraction ou d'un délit au droit marocain. Encore moins un danger pour les usages et traditions musulmans.

Si malgré toutes mes démarches il n'est donné aucune suite à mon recours, je me réserve le droit de porter l'affaire devant la justice.

Tous les citoyens marocains sont ou seront confrontés à ce problème ubuesque, crée artificiellement, peut-être, dans un but inavouable mais, à ce jour inexplicable et injustifiable.

Ce genre de décisions exclusives est contraire aux principes des droits de l'homme et à la religion musulmane. Le Maroc qui entend embrasser la modernité doit très vite se ressaisir et permettre l'épanouissement de ses citoyens.

Pour ma part, je continue et continuerai d'œuvrer, dans la mesure de mes possibilités et en conformité avec le droit, à appeler ma fille **Sirine**, un prénom qui, je vous l'assure, lui va à merveille.

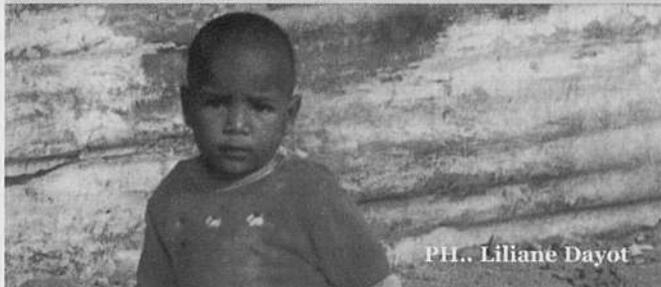
Ayad AHRAM

Professeur de Mathématiques Président de l'Association de Défense des Droits de l'Homme au Maroc (ASDHOM)

Un mois maximum pour enregistrer son enfant à l'Etat civil marocain

N'oubliez pas d'inscrire les naissances de vos enfants à l'Etat civil marocain avant qu'ils n'atteignent l'âge d'un mois. Les immigrés ont bénéficié d'un régime de faveur pendant des années jusqu'en janvier 1999 et certains marocains ont été surpris quand les Consulats ont refusé d'enregistrer leurs enfants. Ils devront passer par jugement à Rabat pour pouvoir le faire. L'ATMF a protesté contre cette situation auprès de l'Ambassade qui nous a répondu le 27 mai 1999 pour dire que, suite à notre demande, elle allait accorder un sursis jusqu'à la fin de l'année 1999.

Le sursis étant épuisé, n'oubliez pas de faire le nécessaire avant un mois, sinon ce sont les tribunaux au Maroc qui vont valider les naissances de vos enfants.



PH. Liliane Dayot

3

Dahir n° 1-96-97 du 16 rabii I (2 août 1996) portant promulgation de la loi n° 35-95 complétant le dahir du 18 jourmada I 1369 (8 mars 1950) portant extension du régime de l'état civil institué par le dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915).

Article unique

Les dispositions de l'article 6 bis du dahir du 18 jourmada I 1369 (8 mars 1950) portant extension du régime de l'état civil institué par le dahir du 24 chaoual 1333 (4 septembre 1915) sont complétées comme suit :

"Article 6 bis. - Le prénom choisi par celui qui effectue la déclaration de naissance en vue de l'inscription sur le registre de l'état civil doit présenter un caractère traditionnel marocain et ne doit être ni un prénom étranger, ni un nom de famille, ni composé de plus de deux prénoms, ni un nom de ville, village ou tribu, comme il ne doit pas porter atteinte à la morale ou à l'ordre public.

Le nom déclaré doit précéder le nom de famille lors de son inscription sur le registre de l'état civil et ne doit comporter aucun sobriquet ou titre tel que "moulay", "sidi" ou "lalla".

Tout marocain inscrit à l'état civil au Maroc ou à l'étranger sous un prénom étranger ou ne représentant pas un caractère traditionnel marocain peut, sur sa demande, être autorisé par décret à changer de prénom. Les prénoms traditionnels marocains ne peuvent être changés qu'en vertu d'une décision judiciaire.

Les demandes de changement de prénom concernant des mineurs doivent être formulées par les représentants légaux"

In «Le bulletin officiel marocain» n° 4428 du 7 novembre 1996

Le plan d'intégration de la femme dans le développement

«Derrière la femme en question, c'est de nous tous qu'il s'agit, de notre liberté, de notre dignité, du devenir de notre société. Pour cela, plus que jamais, il ne faut plus se taire»

Mohamed Ennaji
(historien marocain)

Le Secrétaire d'Etat chargé de la protection sociale, de la famille et de l'enfance, M. Saïd Saâdi, a présenté au nom du gouvernement marocain, il y a quelques mois, un projet de plan appelé : «le Plan d'intégration de la femme dans le développement», selon lui «il s'agit d'un projet intégré et cohérent qui se base sur les dispositions de la constitution et le respect des droits de l'homme tels qu'ils sont définis à l'échelle internationale». Ce qui a soulevé un débat houleux au Maroc autour de la situation de la femme dans la société et de la Moudawana (code de la famille). Il est à signaler que le Plan ne traite pas le code de la famille d'une manière spécifique, ce que lui reprochent des associations de femmes qui trouvent que le statut de la femme est «mouillé» dans le volet socio-économique tout en le défendant.

Les conservateurs mènent une campagne médiatique contre le projet, à leur tête les islamistes du Parti pour le Développement et la Justice (PDJ), représenté au parlement, le Mouvement de l'Unité et de la Réforme de Ahmed Raïssouni, le Ministre des affaires religieuses qui manipule la Ligue des Oulémas, l'association des lauréats de Dar la-Hadith al-Hassaniya (institut de théologie) et le «comité scientifique» crée par son ministère juste après l'annonce officielle du projet de plan. Des personnalités conservatrices ont créé le 07/11/1999, à l'initiative de Abdelkrim el-Khatib, président du PDJ, «l'Instance nationale pour la protection de la famille marocaine» qui regroupe des conservateurs de

tout bord, dont Habib al-Fourkani, membre du bureau politique de l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), parti que dirige le Premier ministre et ancien prisonnier politique.

Combat religieux ou combat politique ?

Les islamistes font la sourde oreille à toutes les explications fournies par des membres du gouvernement ou par les militantes des associations de femmes. Pour eux c'est simple : «le Plan est proposé par des laïcs athées qui cherchent à mener le Maroc vers la laïcité» selon Abdalbar Zemzemi, qui s'exprimait ainsi dans un prêche du vendredi. Abdelilah Benkirane (dirigeant du PDJ et député), de son côté, estime que le débat actuel est entre musulmans et non musulmans. Puisque c'est la Banque mondiale qui finance le projet (seulement la partie logistique selon le Secrétaire d'Etat), son objectif est de christianiser les Marocains ! Ils s'attaquent aux conventions internationales concer-

nant la femme, à la plate-forme de Pékin et aux principes des droits humains, sous prétexte que tout cela contredit l'islam !

Pour la propagande islamiste toutes les armes sont bonnes pour mobiliser les sentiments religieux des Marocains contre le Plan et pour discréditer leurs adversaires, ainsi elle utilise la guerre psychologique, le mensonge, l'insulte, le terrorisme intellectuel etc. Leur cheval de Troie est la chariâa ou plutôt leur propre/seule/unique interprétation (Ijtihad) de la chariâa. Ils accusent les défenseurs du Plan d'athéisme, autrement dit, ils les menacent indirectement de liquidation / lynchage.

Le terrorisme et le lynchage médiatiques ont déjà commencé par la distribution de tracts devant les mosquées dans les villes et les campagnes, par des articles publiés dans leurs journaux insultant les militants et militantes démocratiques, le sabotage des manifestations et activités culturelles organisées par les défenseurs

Le projet Intégration de la femme marocaine dans le développement

Le texte du projet (120 pages) prévoit 215 mesures dans des domaines où les déficits se sont creusés : alphabétisation des femmes, scolarisation des filles, santé reproductive, intégration dans le développement (formation professionnelle, emploi, lutte contre la pauvreté), renforcement de la participation politique de la femme, et amélioration de sa condition juridique. Ce dernier domaine est le point le plus sensible du projet et qui suscite le plus de polémique de la part des conservateurs et des intégristes, car il vise à réformer une partie de la Moudawna (code du statut personnel).

Les dispositions principales sont :

- élévation de l'âge du mariage de 15 ans à 18 ans ;
- suppression de la répudiation par le mari ;
- généralisation du divorce judiciaire ;
- interdiction de la polygamie sauf accord express de la première épouse ;
- création de tribunaux aux affaires familiales ;
- partage équitable des biens entre époux divorcés.

du Plan pour l'expliquer aux citoyens et les prêches du vendredi. Pour eux, l'application du Plan encouragerait l'homosexualité!

En fait, pour les islamistes, il s'agit «d'une occasion en or» à ne pas rater, pour s'imposer encore plus et pour faire pencher définitivement les rapports de force en leur faveur, donc la religion et le Plan ne sont que des prétextes.

La riposte démocratique

Les démocrates, et à leur tête les associations de femmes, se mobilisent en faveur du Plan et appellent le gouvernement à ne pas céder aux obscurantistes. Ainsi, suite à l'appel de la Ligue démocratique des droits des femmes lancé à l'occasion de son 2ème Congrès (organisé les 2,3 et 4 juillet 1999) : «[...] toutes les composantes du mouvement des femmes démocratiques et de la société civile qui croient à l'égalité, [sont appelées à] s'unir dans le cadre d'un front fort pour défendre les droits des femmes et pour faire face aux attaques féroces des ennemis de la démocratie, de l'égalité et des droits humains», le Front pour les droits de la femme a été créé le 16/7/1999 par 34 associations, puis le Réseau de soutien au Plan, créé le 20/7/1999 par 86 associations et 33 personnalités. La presse démocratique fait écho aux activités organisées par les défenseurs du Plan et les associations de femmes dans différentes villes.

En France également, les associations et organisations démocratiques issues de l'immigration marocaine ainsi que des personnes se sont rencontrées et ont décidé de créer un collectif de soutien et de mener des actions, en particulier l'organisation d'une manifestation le 8 mars prochain

Les progressistes ne baissent pas les bras tout en appelant à un débat serein et responsable, mais les obscurantistes ne les entendent pas de cette oreille.

Le combat pour l'émancipation de la femme marocaine ne fait que commencer.

Forum Marocain pour la Vérité et la Justice F.M.V.J.

Après des semaines de discussions entre les anciens prisonniers politiques, les anciens «disparus» et les familles de personnes qui sont toujours portées «disparues» et après une assemblée générale constituante, qui a rassemblé quelques centaines de militants, le Forum marocain pour la vérité et la justice a vu le jour en décembre 1999. Tous les groupes de prisonniers politiques sont représentés au sein de son Conseil national : les militants Ittihadis de l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP) des années soixante, les marxistes-léninistes des années soixante-dix et quatre vingt, les sahraouis, les islamistes et les militants de l'Union Nationale des Etudiants Marocains (UNEM).

La jeune association s'occupe de la défense des droits des victimes de la répression arbitraire, de la torture et des disparitions forcées, des droits des familles de martyrs et de "disparus", et de ceux des réfugiés et des victimes de l'oppression politique.

Les objectifs du Forum tel qu'ils sont mentionnés dans ses statuts sont :

- Participer au dévoilement de la vérité concernant le dossier de l'oppression politique au Maroc avec tout ce qu'elle contient de violations graves des droits de l'homme ; agir pour que les victimes de ces violations soient indemnisées et à qu'elles soient réhabilitées politiquement, moralement et matériellement selon les critères de droit international des droits de l'homme
- Agir pour mettre fin au phénomène de l'impunité concernant les responsables des disparitions forcées, des arrestations arbitraires, de la torture,

des assassinats et de toutes les formes d'exécutions extrajudiciaires.

• Agir pour la suprématie du droit et des droits de l'homme, et appuyer les garanties de l'indépendance de la justice dans le cadre que nécessite la consolidation de l'Etat de droit qui assure l'exercice des droits et des libertés et qui interdit aux autorités publiques d'abuser du pouvoir.

Par ailleurs, le Forum revendique la création d'une instance indépendante jouissant de la confiance des victimes pour faire la lumière sur les disparitions forcées et les détentions arbitraires. «Tourner la page du passé est tributaire d'une telle instance», a déclaré le président du FMVJ, M. Driss Benzekri lors de la conférence de presse organisée à Rabat le 28/12/1999.

Le forum milite aussi pour la remise des dépouilles aux familles des victimes et la libération des disparus qui sont encore en vie.

En France, d'anciens exilés politiques et des militants marocains se sont rencontrés à deux reprises (les 23 janvier et 6 février 2000) à Paris et ont débattu du FMVJ. Ils ont créé un Comité de suivi qui s'est chargé de contacter le maximum de militants pour organiser une rencontre plus large dans le courant de mois de mars prochain dans le but d'annoncer, éventuellement, la naissance d'une section du Forum en France.

Agir pour la suprématie des droits de l'homme, et appuyer les garanties de l'indépendance de la justice

La citoyenneté ne se résume pas au droit de vote, le droit de vote est partie intégrante de la citoyenneté.

Pourquoi tant d'immobilisme et de crispation, lorsqu'il s'agit d'une revendication d'égalité de droits, un droit à la reconnaissance, un droit à l'existence dans un pays des droits de l'homme, qui a inventé la République fondée sur les valeurs de Liberté, Egalité et Fraternité.

Pourtant, en France c'est le candidat Mitterrand qui en 1981 avait amorcé le débat sur le droit de vote des immigrés et l'avait inscrit pour la première fois dans son programme proposé à la nation. Jacques Chirac [qui] en 1977, a apporté son soutien au vote des étrangers

Par ailleurs, au niveau européen, dès 1974, la commission des communautés européennes émettait déjà une recommandation selon laquelle "l'objectif à atteindre est celui d'accorder aux migrants, au plus tard en 1980, la participation complète aux élections locales sous certaines conditions à définir, notamment du temps de résidence préalable".

Cet objectif de citoyenneté européenne ouverte à tous les migrants s'est transformé au fur et à mesure à une citoyenneté-fermée basée sur la "citoyenneté européenne", et institutionnalisée en 1994, par le traité de Maastricht. Ainsi c'est une Europe de "castes" qui s'est mise en place, où certains étrangers bénéficient de plus de droits que d'autres, excluant ainsi des millions de ressortissants de pays tiers résidents dans les pays de l'Union

depuis de nombreuses années. Le débat a été relancé avec le souhait des institutions européennes telles que le Conseil de l'Europe, en demandant d'élargir les droits politiques à tous les résidents en Europe. Dans un rapport adopté en septembre 1996, le Parlement Européen invite "les Etats membres de faciliter entre autre l'octroi du droit de vote, au moins au niveau local, régional et européen, aux ressortissants des pays tiers installés depuis au moins cinq ans dans l'union".

Il faut rappeler, que Cette démarche citoyenne de progrès est déjà en exercice dans certains pays de l'Union

Européenne, tels que l'Irlande, la Suède, le Danemark et les Pays-Bas, qui accordent le droit de vote, l'Espagne et le Portugal l'appliquent sous réserve de réciprocité.

La France quant à elle reste en retard sur ses partenaires européens et ce, malgré l'évolution remarquable de l'opinion en faveur du droit de vote des étrangers aux élections municipales qui traduit aussi des aspirations à plus de citoyenneté et d'ouvertures. Le sondage CSA - la lettre citoyenne/ATS (n°42 - nov./déc. 99) a montré qu'en effet, 52 % des français, dont 73 % des jeunes y sont favorables.

Par ailleurs, la mobilisation et le travail de proximité menés depuis presque un an, par le collectif "Mêmes droits, même sol, même voix", regroupant près de 70 organisations (associations, syndicats et partis politiques, a sensibilisé de plus en plus de responsables politiques, puisqu'à ce jour 500 élus ont signé la pétition nationale lancée par le collectif en demandant l'accès des immigrés au suffrage universel. Cette volonté citoyenne exprimée par les uns et les autres, est un facteur important pour que la modernisation de la vie politique française, évoquée depuis longtemps, se concrétise.

Cependant, il faut plus de volonté et d'implication de la part des politiques afin de faire un réel élan vers une démocratie égalitaire. Car, il ne peut y avoir dans une démocratie un état de droit à deux vitesses, selon qu'il concerne les citoyens de la communauté européenne ou les étrangers non communautaires. Enfin, si Monsieur Jospin a compris : "c'est fini, je ne me paye plus de mots...", il devient nécessaire et urgent de passer aux actes.



Sortir du non-droit dans les foyers

Je crois qu'aujourd'hui il y a un constat unanime sur les discriminations que vivent les immigrés. Cela va de Martine Aubry, qui a reconnu le racisme dans le domaine du travail et du logement, jusqu'à Elisabeth Guigou, qui a recommandé aux magistrats de ne pas appliquer systématiquement l'expulsion aux étrangers, après les condamnations de la France par la Cour Européenne de Justice.

C'est un droit acquis par les résidents d'HLM depuis longtemps, alors que les

"Je suis venu en France dans le cadre du regroupement familial à l'âge de 10 ans. J'ai été scolarisé jusqu'à l'obtention du CAP de tourneur à Gennevilliers où j'ai travaillé et habité (au foyer). Maintenant, les pouvoirs publics et l'administration ont décidé de me chasser de ma ville et me proposent un logement en "exil", alors que cela fait 40 ans que j'habite cette ville".

Cet exemple, parmi d'autres, démontre une complicité entre l'Etat, la ville et la SONACOTRA qui ont convenu dans un

ajoute juste la date d'élection : il n'y a rien à négocier.

La transparence de la redevance

En juillet de chaque année, il y a une augmentation de 1,2 ou 3 %. Les bailleurs ne donnent aucun justificatif à part que : les budgets sont faits sur le plan national. Pour les charges, également, il n'existe aucune facture qui permet de vérifier.

Je cite un exemple pour démontrer le caractère mensonger de certains organismes :

Après plusieurs réunions, l'ADEF nous a toujours dit que la redevance était basée sur un tarif d'équilibre, et suite à l'absence de justificatif, les résidents se sont mis en grève.

Les tribunaux ont condamné l'ADEF, en instance et en appel, à rembourser 18000 F. à chaque résident parce qu'elle s'enrichissait sur leurs dos. Elle a multiplié son capital par 20 en l'espace de 10 ans !!!

Toujours sur la transparence : la gestion des entrées et sorties est opaque, tout le monde soupçonne qu'il y a corruption de certains gestionnaires, vu les entrées sélectives.

Une concertation biaisée

A chaque Comité de résidents, la concertation n'est que le reflet des rapports de force en cas de rénovation, ce n'est nullement sur le bâtiment mais uniquement des discussions sur l'augmentation du loyer et sur d'autres questions tel que le mobilier, les lits, les matelas, les couvertures. La réponse des gestionnaires est que le choix est fait sur le plan national, donc de Marseille à Roubaix vous avez les mêmes couvertures et qu'il n'y a rien à négocier.

Bien sûr, il faut que je m'arrête, vu que je boue de rage, car quand je vais au Maroc, j'explique aux copains que la France est un Etat de droit par comparaison au Maroc et quand je rentre en France, j'ai parfois l'impression que je suis ... au Maroc.

Ali EL BAZ

Intervention lors d'un colloque organisé à l'Assemblée Nationale le 20 novembre 1999



Ph. A. Ben Salem

résidents des foyers son encore gérés sur la base de contrat d'un mois renouvelable, un saut de passage comme dans un hôtel, alors que la moyenne de résidence des résidents est de 20 ans du moins dans les foyers de Gennevilliers et Asnières.

Ceci soulève la question suivante : sont-ils citoyens de la ville ?

On s'est bagarré pendant longtemps pour avoir, enfin, le droit de déposer une demande de logement dans une ville de la région parisienne, cela leur a été refusé sous prétexte qu'ils n'étaient pas locataires avec un contrat de bail.

Dans une autre ville, et je cite le témoignage de M. Mohamed Achelhi, résident dans un foyer qui est programmé pour être détruit avant la fin de l'année :

protocole que les résidents vont être relogés dans toute l'Ile de France sauf à Gennevilliers.

Un autre paradoxe : le discours officiel recommande le passage du résident du foyer à un logement locatif pour mieux s'intégrer, or, si on veut emmener son épouse et ses enfants, les Mairies n'acceptent pas qu'on demande un F3 ou F4 vu qu'on est seul. Cela pousse les gens à faire des regroupements familiaux en province pour qu'ils puissent mener une vie familiale.

La question des comités de Résidents

Dès qu'il y a un soupçon de revendication, la SONACOTRA refuse systématiquement l'organisation d'élections. Pour qu'il y ait reconnaissance, il faut la signature d'un protocole d'accord. En réalité, ce protocole est unilatéral, on y

Sections

L'AMMN terrasse la SOGINORPA

La SOGINORPA, une société immobilière, qui au mois de novembre dernier avait constitué un fichier par "origine" des occupants des maisons des mineurs à travers un questionnaire envoyé aux locataires, a capitulé.

En effet, l'Association Marocaine des Mineurs du Nord (AMMN), qui est membre de l'ATMF, a mené une campagne de sensibilisation auprès de la population et de son réseau associatif pour dénoncer le caractère discriminatoire de cette opération de recensement à travers ce dit fichier, relayée sur le plan juridique par S.O.S. Racisme.

Les deux associations n'ont pas failli dans leur tâche et ont eu gain de cause. En effet, la SOGINORPA a reconnu, implicitement, son "erreur" et s'est engagée à retirer son questionnaire et à la destruction de son fichier existant. S.O.S. Racisme percevra 100 000 F. de dommages et intérêts. L'AMMN, pour sa part a saisi un avocat pour porter l'affaire devant les tribunaux.

Ça bouge dans le Bassin Houiller Lorrain !

L'ATMF du Bassin Houiller Lorrain, elle non plus, n'a pas chômé en matière de lutte pour les droits des étrangers. Suite à des discriminations qu'ont subi des mineurs étrangers quant à l'attribution de logements...

L'ATMF du Bassin Houiller Lorrain ainsi que les syndicats et les élus locaux, après une année de démarches et d'actions communes autour des droits des étrangers, ont décidé d'écrire à Madame Martine Aubry pour que cessent ces agissements que tout le monde réproouve...

Deux nouveâ-nés !

Il s'agit de la naissance du bulletin de la section / ATMF de Nancy, baptisé "El Jamia Journal" et de celui de la section d'Argenteuil, baptisé "Librecité". Félicitations et bienvenue à nos confrères !



Hommage à Karine BELLEC



Karine BELLEC, trésorière et cofondatrice de l'association "Délices et compagnie", nous a quittés à l'âge de 29 ans, victime d'une hémorragie cérébrale le mardi 23 novembre 1999.

Elle nous a quittés après avoir informé parents, amis et proches de son prochain mariage avec Lahcen FARHAN, autre membre de l'association, avec qui elle vivait une histoire d'amour depuis plus d'un an.

Les militants de l'ATMF, les membres de "Délices et compagnie" et tous ceux et celles qui avaient la chance de la connaître ou de la côtoyer ont été bouleversés par sa disparition violente. Nous avons perdu en elle une sœur généreuse, dynamique et pleine de gaieté.

Karine avait délaissé les discours et concevait l'engagement comme actes au quotidien.

Nous l'avons accompagnée à sa dernière demeure avec musique, chant, poèmes et prières.

Nous lui avons chuchoté notre amour et en écho nous avons eu ce chant de paroles éternelles.

Comme un souffle fragile
Ta parole se donne
Comme un vase d'argile
Ton amour nous façonne
Ta parole est naissance
Comme on sort de prison
Ta parole est semence
Qui promet la moisson
Ta parole est murmure
Comme un secret d'amour
Ta parole est blessure
Qui nous ouvre le jour
Ta parole est partage
Comme en coupe du pain
Ta parole est passage
Qui dit un chemin

Pour Karine et pour sa famille, notre engagement pour poursuivre ce chemin.